

L'année liturgique

« L'Église déploie tout le mystère du Christ pendant le cycle de l'année, de l'Incarnation et la Nativité jusqu'à l'Ascension, jusqu'au jour de la Pentecôte, et jusqu'à l'attente de la bienheureuse espérance et de l'avènement du Seigneur. »

Concile Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, n° 102

Couleurs liturgiques



blanc¹

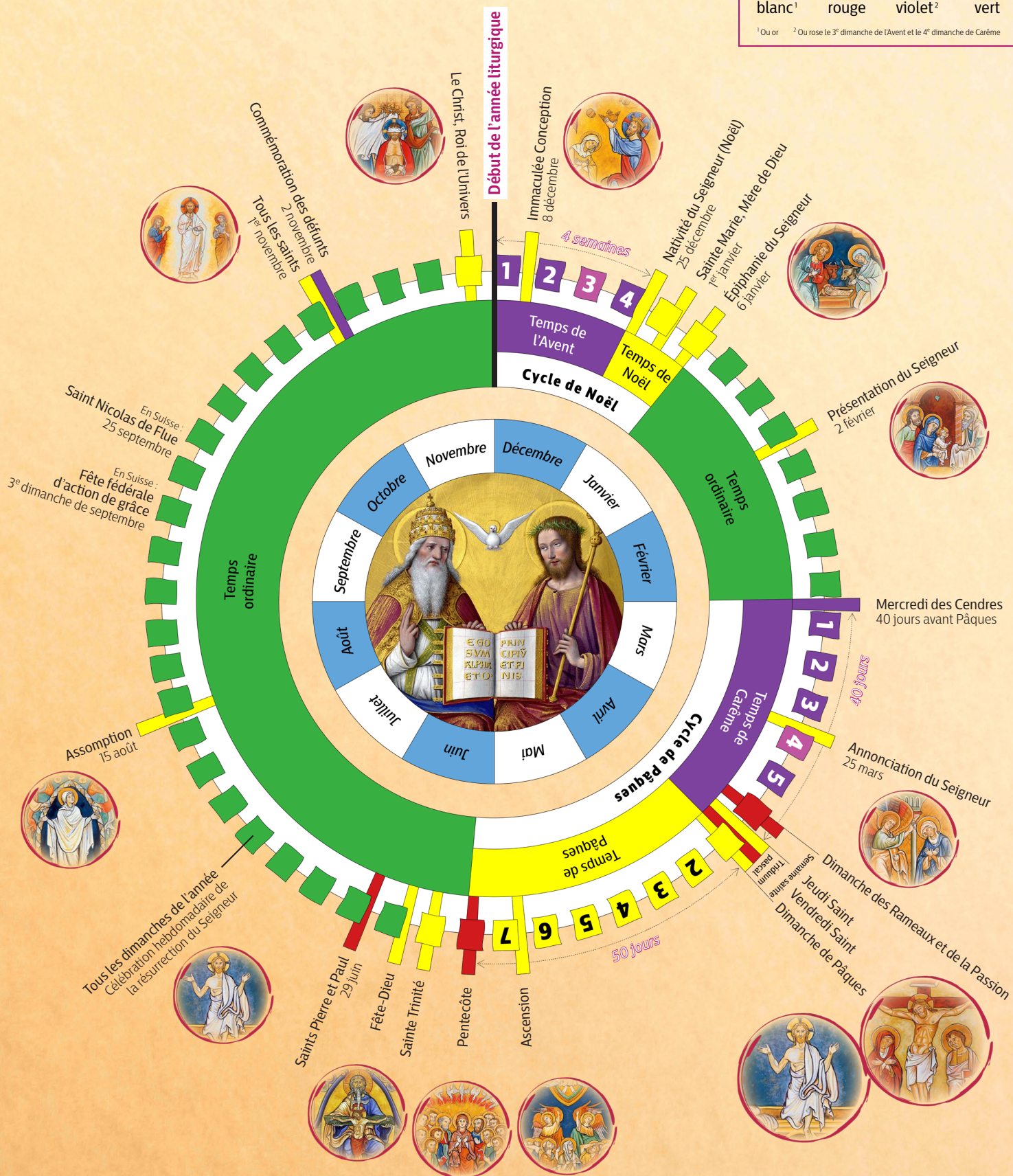
rouge

violet²

vert

¹ Ou or

² Ou rose le 3^e dimanche de l'Avent et le 4^e dimanche de Carême

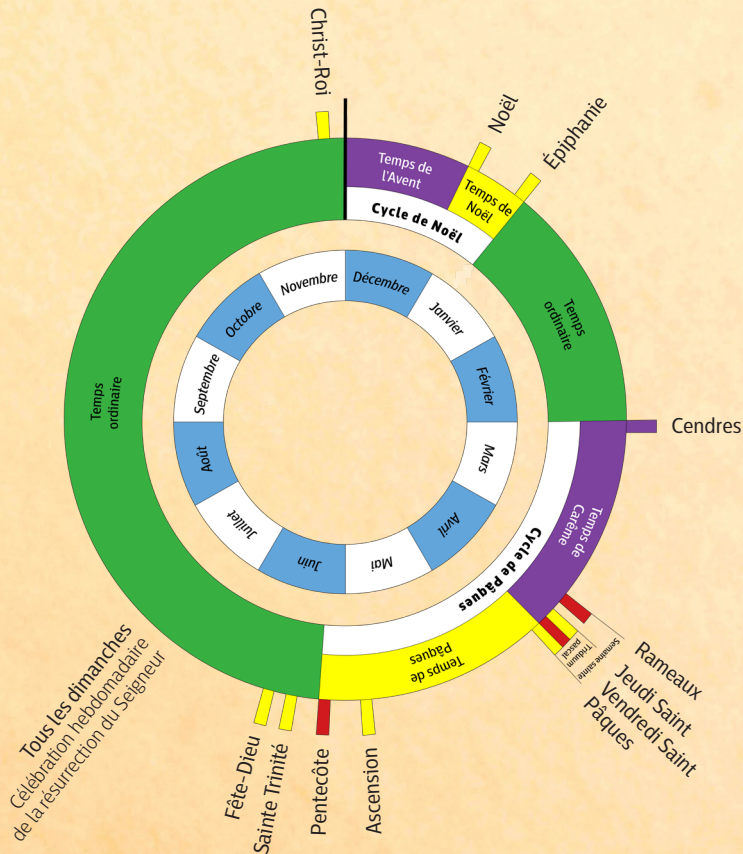


Temporal

ou "propre du temps"



Le « **propre** » est la partie de la liturgie qui change en fonction du jour (pour la messe : antienne, prières, préface eucharistique, etc.). Ce qui est « **ordinaire** » est ce qui demeure invuable (pour la messe : *Kyrie, Gloria, Sanctus, Agnus Dei*, etc.).



Pendant l'année, l'Église déploie tout le **mystère du Christ**, depuis l'Incarnation et la Nativité jusqu'à la Pentecôte et à l'attente de l'avènement du Seigneur.

On appelle cela le **temporal**. Il comprend les cycles de Pâques et de Noël et, entre deux, le temps ordinaire, où on ne célèbre aucun aspect particulier du mystère du Christ.

Le sommet de l'année liturgique est le **Triduum pascal**. Il commence avec la messe en mémoire de la Cène (soir du jeudi saint) et se termine avec les vêpres de Pâques.

Chaque semaine, le **dimanche** ou « jour du Seigneur », l'Église fait mémoire de la résurrection du Seigneur.

Les dates des temps et fêtes qui dépendent du cycle de **Pâques** sont mobiles : Pâques peut être célébrée entre le 26 mars et le 23 avril. **Noël** est célébrée à date fixe mais les dates des temps de l'Avent et de Noël varient en fonction du calendrier.

Les célébrations se divisent en **solemnités, fêtes et mémoires**, selon leur degré d'importance. La célébration des plus grandes solemnités, Pâques et Noël, se poursuit durant huit jours, que l'on appelle une **octave**.

Avec le sanctoral, l'Église commémore **les anniversaires des saints**, à dates fixes. On a coutume de célébrer les saints le jour de leur mort, c'est-à-dire de leur naissance au ciel.

Certains saints revêtent une importance universelle et sont célébrés partout. D'autres sont fêtés localement comme saint Nicolas de Flue, le patron de la Suisse (25 septembre).

Les fêtes de la **Vierge Marie** font partie du sanctoral. Les dates de certaines fêtes mariales sont liées entre elles : l'Église fête ainsi sa conception le 8 décembre et sa naissance le 8 septembre, soit neuf mois plus tard.

Il existe un **calendrier général** qui vaut pour toute l'Église (rite romain). Les diocèses et les familles religieuses disposent aussi de leur propre calendrier, dans lequel ils insèrent leurs jours de fête propres.

Sanctoral

ou "propre des saints"

